

nable député, en s'exprimant ainsi, quoique sa comparaison manquât d'exactitude, étant de prouver que je n'avais obtenu que 86 pour cent.

L'ex-ministre des finances prétendit que l'*Economist* avait écrit, à la date de cet emprunt, que nos effets étaient cotés à 92 $\frac{1}{4}$  et 92 $\frac{1}{2}$ , alors que les quatre pour cent de la Nouvelle-Galles du Sud rapportaient 99 $\frac{3}{8}$ ; il poussa même la condescendance jusqu'à m'offrir le numéro de l'*Economist* qu'il prétendait avoir dans son pupitre. Eh! bien, je possède le susdit numéro de ce journal; je puis même le passer à ce monsieur et le prier de nous dire ce qu'il contient. On n'y lit pas que nous devons attribuer la facilité avec laquelle nous avons négocié cet emprunt aux circonstances exceptionnelles qui l'ont accompagné. Non, monsieur l'Orateur; selon lui, la différence entre nos effets et ceux de la Nouvelle-Galles du Sud était de 7 pour cent. Les derniers cours que nous voyons dans l'*Economist* du 27 février montrent que les effets du Canada, de quatre pour cent, étaient à 96 $\frac{1}{2}$  et 97, tandis que ceux de la Nouvelle-Galles du Sud ne se montaient qu'à 98 $\frac{1}{2}$ , et cependant, l'année dernière, l'ex-ministre des finances soutenait qu'il y avait entre les deux une différence de 7 pour cent; cette différence est aujourd'hui réduite à deux pour cent.

Si nous considérons la valeur des effets du Canada aujourd'hui, comparativement aux effets de la Nouvelle-Galles du Sud, qui priment toutes les obligations des autres colonies britanniques, nous constatons une hausse de 4 $\frac{1}{2}$  à 5 pour cent sur la valeur de nos effets: preuve évidente que la politique du gouvernement du Canada n'a affecté en aucune manière notre crédit à l'étranger.

On a voulu, monsieur l'Orateur, soulever une autre objection, et je prétends que c'est une des plus graves assertions que l'on ait faites contre le tarif. On a soutenu que ses dispositions étaient telles qu'il bénéficierait à certaines parties de la Confédération et opérerait au détriment des autres, et qu'il amènerait finalement la dislocation de notre système fédéral. On a cité de préférence ma propre province, la province du Nouveau-Brunswick, comme devant souffrir le plus de la politique du gouvernement.

Pendant tout le temps que j'ai été membre de cette Chambre et du gouvernement, je me suis efforcé de parler le moins possible de questions provinciales ou de toutes autres affaires d'une considération pu-